

Période passée sous revue: septembre 2018 à août 2019

Assistantes médicales: rapport annuel sur les activités de la FMH

Adrian Sury

Dr méd., président des délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales

L'année sous revue est celle des changements et des départs à la retraite au sein du Bureau des assistantes médicales. Le Dr Renato Tognina, délégué aux questions des assistantes médicales pour le canton de Berne, a pris sa retraite et ainsi quitté la vice-présidence. Il y a aussi des changements au niveau de la présidence et du secrétariat. A fin septembre 2019, cela a été au tour d'Elisabeth Tröhler de prendre une retraite bien méritée après plus de onze ans à la FMH; d'abord au secrétariat de direction, puis au secrétariat du Service juridique en 2010, où elle gère depuis 2015 presque exclusivement le secrétariat des assistantes médicales. Chère Elisabeth, nous te remercions de tout cœur pour ton soutien indéfectible tout au long de ces années, et te souhaitons de profiter de ta retraite auprès de tes petits-enfants. Pour ma part, après neuf ans de présidence et 22 ans en tant que délégué tessinois, je me retirerai à fin 2019. Ce travail m'a apporté une grande satisfaction, si l'on excepte quelques fausses notes de la part de certaines associations d'assistantes médicales, aujourd'hui disparues. Au cours des dernières années, une culture de la discussion pragmatique et ouverte s'est fort heureusement développée, ce qui permet à présent une excellente collaboration entre la FMH et les associations d'assistantes médicales.

La répartition des tâches liées à la formation des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire est actuellement la suivante:

- Délégués des sociétés cantonales de médecine aux questions des assistantes médicales: Dr A. Sury, président; vice-président: vacant
- Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité: Dr J. Orellano, président
- Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales: Dr G. Printzen, président
- OrTra Formation professionnelle des assistantes médicales (Odamed): Mme M. Schenk (SVA), présidente; Dr G. Printzen (FMH), vice-président
- Commission de surveillance des cours interentreprises: Dr C. Quinto, président; Dr J. Orellano, vice-président

- Les demandes adressées au Comité central de la FMH par les organes concernés sont présentées par le Dr Carlos Quinto, membre du Comité central de la FMH et responsable du département Santé publique et professions de la santé

- Secrétariat des assistantes médicales à la FMH: Mme Annik Rüedi depuis le 1^{er} octobre 2019

Le Bureau des assistantes médicales, composé des responsables susmentionnés, se réunit en règle générale une fois par année ou lorsque cela est nécessaire, pour discuter des problèmes ou projets éventuels.

En plus de l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance pour la formation professionnelle et du plan de formation, l'année sous revue a été riche en événements, ainsi que nous le montrent les rapports des responsables des commissions, publiés ci-après.

Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité (Dr José Orellano)

L'ordonnance révisée sur la formation professionnelle (orfo) et le plan de formation pour les assistantes médicales sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La première volée a débuté sa formation à la rentrée 2019.

La formation d'assistante médicale CFC n'est désormais plus structurée par «branches», mais par «compétences opérationnelles». La première procédure de qualification selon le nouveau système aura lieu au printemps 2022.

La formation d'assistante médicale CFC n'est désormais plus structurée par «branches», mais par «compétences opérationnelles».

Le plan d'études pour les écoles professionnelles et le programme de formation pour les cours interentreprises ont été imprimés juste à temps pour la rentrée; ils existent aussi sous forme électronique. Le programme de formation pour les entreprises formatrices est également disponible depuis la rentrée sous forme de classeur et en version électronique.

Tous ces documents peuvent être commandés auprès des Editions médicales suisses (EMH) à Bâle. Toutes les informations importantes concernant la formation d'assistante médicale et les documents de formation figurent sur le site www.am-suisse.ch

Formation supérieure: rapport de l'OrTra Formation professionnelle des assistantes médicales (Dr Gert Printzen)

La formation supérieure de coordinatrice en médecine ambulatoire s'est désormais établie et suscite un grand intérêt. Une nouvelle fois, le nombre d'inscriptions aux examens a dépassé les attentes. A l'instar de la dernière période passée sous revue, ces examens obligatoires ont été organisés en novembre et en juin.

Le 28 novembre 2018, 27 candidates en orientation clinique et 86 candidates en orientation gestion se sont présentées à la septième session d'examen, dont 15 en rattrapage et une qui s'est présentée aux deux examens le même jour. Sur ces 113 candidates, 88 ont réussi l'examen, ce qui représente un taux de réussite de 78%. Le 5 juin 2019, 22 candidates en orientation clinique et 74 candidates en orientation gestion se sont présentées à la huitième session d'examen (dont 19 en rattrapage). Sur ces 96 candidates, 75 (dont 16 qui étaient en rattrapage) ont réussi l'examen et obtenu le brevet fédéral, ce qui représente un taux de réussite de 72%. Sur les 19 candidates en rattrapage, trois ont malheureusement échoué une nouvelle fois.

Une nouvelle fois, le nombre d'inscriptions aux examens a dépassé les attentes.

Lors d'une cérémonie en présence de Gert Printzen (FMH), vice-président de l'Odamed, les candidates ont été félicitées pour leur réussite. Cet examen vient sanctionner une formation exigeante, composée de six modules et de près de 300 heures d'enseignement.

A notre grande satisfaction, 136 personnes se sont déjà inscrites à la neuvième session, qui aura lieu le 27 novembre 2019 (40 en orientation clinique et 96 en orientation gestion, 17 en rattrapage et une qui se présente aux deux examens), dont plusieurs personnes de Suisse romande (16 jusqu'ici) et même du Tessin (8)!

En 2020, les examens auront de nouveau lieu en juin et novembre.

De nouveaux experts ont été recrutés, y compris en Suisse romande. Une formation en allemand a eu lieu en septembre pour les nouveaux experts de Suisse alémanique; une formation en français s'est tenue au printemps dernier en Suisse romande.

Les finances de l'Odamed sont équilibrées. L'examen s'autofinance avec les taxes d'examen et les contributions fédérales.

Compte tenu du taux satisfaisant de fonds propres, il ne devrait pas être nécessaire de prélever de cotisation auprès des organisations membres dans un proche avenir. La mise en œuvre de ce nouveau cursus est couronnée de succès. Il reste encore à optimiser les processus et le site Internet www.odamed.ch en l'élargissant aux trois langues nationales, et à accréditer de nouveaux formateurs et modules.

Nous recherchons encore des experts dans les trois langues nationales; toute personne intéressée est invitée à s'annoncer au secrétariat. Les experts seront préparés à leur tâche spécifique de manière appropriée.

En 2020, le règlement d'examen fera pour la première fois l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'une révision. La commission en charge de l'assurance-qualité a mis sur pied un groupe de travail à cet effet.

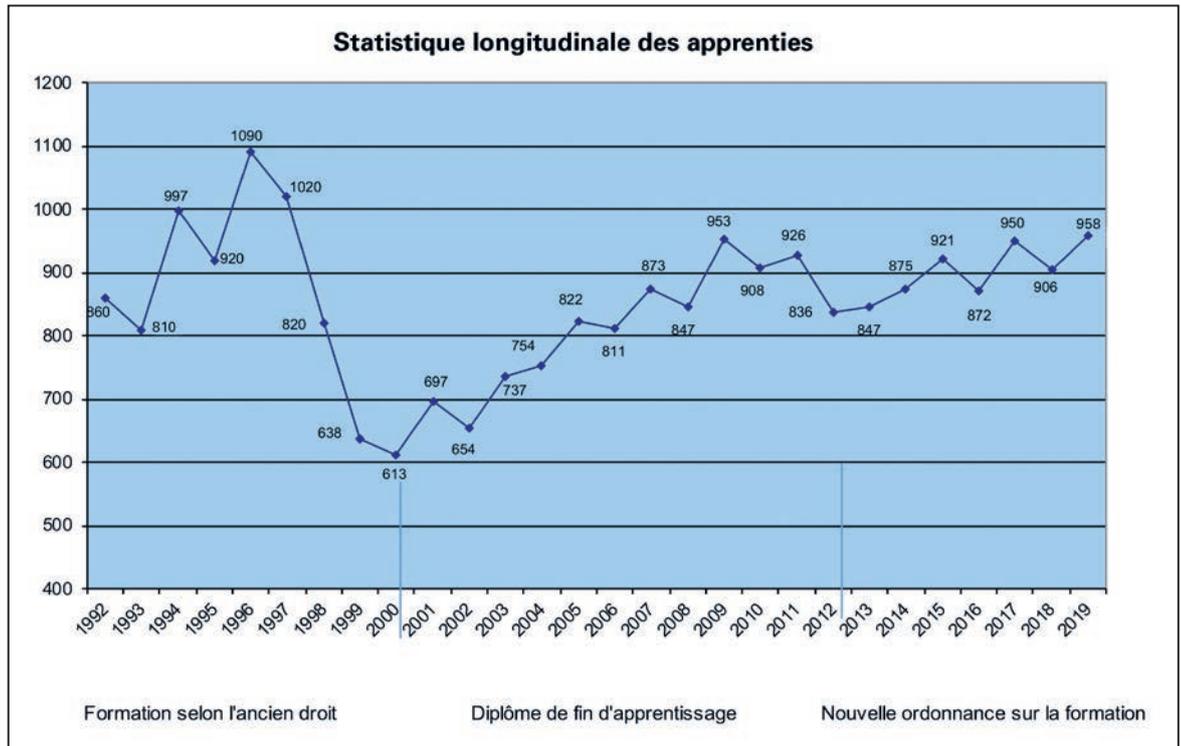
Commission d'examen pour la procédure de qualification (Dr Gert Printzen)

La Commission se consacre activement à l'élaboration des documents d'examen. La conception d'un examen uniforme au niveau suisse représente un véritable défi pour les groupes de spécialistes et en particulier pour leurs responsables, notamment en raison des habitudes différentes entre la Suisse romande, le Tessin et la Suisse alémanique, à ne pas sous-estimer.

La procédure de qualification 2019 a été menée sans problème majeur. Le nombre de candidates a de nouveau légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (1057 contre 963); le nombre de personnes ayant obtenu un résultat insuffisant a toutefois fortement augmenté (99 = 9,4% contre 47 = 4,9%), bien que l'examen n'ait pas été particulièrement difficile. Fait étonnant, certains cantons n'enregistrent pratiquement aucun résultat insuffisant, tandis que d'autres enregistrent un nombre important.

Le fait que les résultats de la procédure de qualification (notes) n'apparaissent pas de manière détaillée dans le CFC reste un problème; on ne voit pas l'existence d'une note insuffisante dans l'une des branches principales, car elle est cachée dans la moyenne qui est, elle, suffisante. Cette situation est insatisfaisante aussi bien pour les candidates que pour les médecins qui souhaitent engager une assistante médicale.

Comme nous l'avons déjà signalé l'année dernière, les exigences concernant le diagnostic au laboratoire et le diagnostic radiologique évoluent constamment, notamment en raison des appareils d'analyse automa-



tiques mais aussi de la radiologie numérique. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) mène une enquête en ligne auprès des cabinets médicaux entre novembre 2018 et décembre 2019 pour faire le point sur la situation.

L'automatisation du laboratoire et la numérisation de la radiologie nécessitent de déterminer quelles aptitudes sont obligatoires pour la procédure de qualification, puis d'en tirer les conséquences et de déterminer les aptitudes auxquelles l'on peut renoncer, afin d'adapter la formation et les examens aux nouvelles exigences.

Même constat pour les processus d'entreprise. En effet, la transition numérique n'avance pas de la même manière dans tous les cabinets médicaux et les entreprises. Il en résulte des différences parfois importantes et, en corollaire, des exigences diverses concernant la qualification. La première volée de candidates soumises à la nouvelle orfo a déjà débuté sa formation. En prévision des examens finaux du nouveau régime, qui se tiendront en 2022, on travaille activement à la mise en place d'un examen (écrit) en ligne.

A l'instar des années précédentes, les tâches relatives aux examens ont également été considérables en 2019; elles peuvent être accomplies uniquement grâce à l'investissement important de toutes les personnes impliquées. Je les remercie très cordialement de leur engagement hors du commun et particulièrement constructif.

Formation professionnelle initiale

En 2019, 1057 candidates se sont présentées aux examens d'assistante médicale et 958 d'entre elles (90,6%) les ont passés avec succès.

www.am-suisse.ch – www.fmh.ch

Suite à la refonte du site Internet de la FMH, le site www.am-suisse.ch a également subi quelques changements: toutes les informations concernant les assistantes médicales ont été transférées du site de la FMH vers le site www.am-suisse.ch. L'ensemble des informations destinées aux employeurs (documents types, conseils concernant l'engagement d'assistantes médicales diplômées, recommandations salariales, protection de la maternité, etc.) sont désormais aussi accessibles à cette adresse et plus exactement à la rubrique Informations pour les employeurs.

Le lien du site de la FMH vers le site www.am-suisse.ch continue d'exister: <https://mpa-schweiz.fmh.ch/fr/les-employeurs.html>

Le site Internet www.am-suisse.ch contient des informations et documents utiles à télécharger en lien avec la formation professionnelle initiale des assistantes médicales. Il est régulièrement mis à jour par le secrétariat des assistantes médicales de la FMH. Il est possible d'accéder à la version allemande via le lien www.mpaschweiz.ch

Les informations relatives à la formation initiale sont désormais regroupées à la rubrique Informations sur la formation.

Office de conciliation

Durant la période passée sous revue, aucune nouvelle demande de conciliation n'a, fort heureusement, été déposée auprès d'A. Kummer, avocat et notaire, chargé des conciliations pour la Suisse alémanique, et aucune affaire n'est en suspens.

Secrétariat des assistantes médicales au Secrétariat général de la FMH

L'échange d'informations entre les différents acteurs, leurs domaines d'activité et le Comité central était jusqu'ici garanti par Elisabeth Tröhler du secrétariat des assistantes médicales au Secrétariat général de la FMH. Suite au départ à la retraite de Mme Tröhler, le secrétariat des assistantes médicales est géré par Annik Rüedi depuis le mois d'octobre.

Le secrétariat des assistantes médicales se tient à la disposition aussi bien du président des délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales que du Dr Carlos Quinto pour toutes les affaires relevant de ce domaine. En outre, il gère les secrétariats de la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité, de la Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales et de la Commission de surveillance des cours interentreprises. Le secrétariat des assistantes médicales travaille en étroite collaboration avec la division Service juridique de la FMH, ce qui garantit la mise à jour des règlements et conventions.

En conclusion

Pour la FMH, la participation aux SwissSkills en 2018 à Berne a été une réussite. L'événement a suscité un vif engouement dans l'ensemble du pays. Suite à ce succès, il sera reconduit en 2020, du 9 au 13 septembre, toujours à Berne sur le site de BERNEXPO.

La FMH et la SVA ont prévu de reconduire leur stand d'information et de démonstration commun avec, du côté des médecins, la participation de plusieurs autres organisations. La FMH recherche à nouveau des médecins pour tenir le stand et des soutiens financiers (parrainage, etc.). Du côté des assistantes médicales, la SVA sera de nouveau présente aux côtés de son homologue romande, l'Association romande des assistantes médicales (ARAM). Nous sommes également heureux d'annoncer que les deux associations seront rejointes par l'association tessinoise, l'Associazione Ticinese Assistenti di Studio Medico (ATAM). Sur le stand, des médecins et des assistantes médicales représentant les trois associations seront présents.

Je profite de ces quelques lignes pour rappeler aux assistantes médicales et aux médecins l'obligation de suivre la formation continue en radioprotection. Contrôlée par l'OFSP aux niveaux cantonal et régional, elle vise à garantir la sécurité des patients lors d'exams radiologiques à fortes doses. J'invite donc instamment les médecins et leurs assistantes médicales qui ne l'ont pas encore fait à suivre un cours afin d'éviter tout désagrément de la part de l'OFSP, mais avant tout pour continuer à assurer la sécurité des patients.

Pour la FMH, la participation aux SwissSkills en 2018 à Berne a été une réussite.

Durant la période passée sous revue, la formation en vue du brevet de coordinatrice en médecine ambulatoire a été définitivement consolidée au plan national. Nous espérons maintenant en voir la concrétisation dans les réglementations tarifaires afin que l'élargissement des compétences puisse être pris en compte de manière appropriée.

Je terminerai une fois encore par un appel aux médecins et aux hôpitaux; il est important de continuer à offrir des places d'apprentissage en nombre suffisant pour satisfaire la demande. A l'avenir, les efforts de la FMH devront aussi se concentrer sur cette problématique et évaluer, si possible, de nouveaux modèles de financement de la formation.

Dr Adrian Sury
Président des délégués
cantonaux aux questions
des assistantes médicales
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15